

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 87 (1936)
Heft: 1

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'on puisse l'employer quand bon vous semble et qu'on pourra remplacer, sans grand déploiement de technique et de mécanique, puisque le Bon Dieu fait croître les sapins là-haut sur la montagne.

A. Py.

Une opinion sur le Parc national suisse.

La « Société nationale d'acclimatation de France » avait organisé, du 26 août au 14 septembre 1935, un voyage d'études dans les parcs nationaux de Suisse, d'Autriche, d'Allemagne, de Yougoslavie, de Tchécoslovaquie et de Pologne.

Les lecteurs du « Journal forestier suisse » — ils sont nombreux — qui ont suivi avec un vif intérêt la création et l'évolution heureuse de la réserve naturelle de l'Engadine, liront certainement avec plaisir l'appréciation flatteuse pour notre pays, émanant d'un des participants à ce voyage d'étude.

Cette opinion nous est communiquée par M. le conservateur des eaux et forêts *Pardé* à Chaumont (Haute-Marne), ancien directeur de l'école forestière des Barres.

M. Pardé, au retour de cette randonnée dans l'Europe centrale, s'exprime comme suit :

« J'estime que, parmi les parcs nationaux visités, celui de l'Engadine est le seul où la question soit très nettement posée au point de vue **scientifique**; tous les animaux — y compris la vipère, les bostryches... — et tous les végétaux y étant complètement protégés, c'est le seul où l'on pourra, plus tard, *se rendre compte de ce que donne la nature entièrement abandonnée à elle-même.* »

Ce témoignage, qui nous est transmis par une personnalité forestière de premier plan, dont les compétences l'ont classé parmi les dendrologues les plus éminents d'Europe, est de nature à réjouir ceux qui, nonobstant de multiples obstacles, ont assumé la tâche de créer, d'entretenir et de développer le Parc national de l'Engadine. *A. B.*

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole polytechnique fédérale. Notre établissement de hautes études a repris son activité au commencement d'octobre. Après la série usuelle des examens d'admission et de diplôme, les cours ont recommencé dès le 16 octobre.

Les admissions de nouveaux étudiants ont été de peu inférieures (305) à celles de l'automne 1934 (315). Cette diminution s'est fait sentir surtout dans les écoles du génie civil (de 12 étudiants), de mé-

canique (8), de chimie (10), tandis qu'il y a eu augmentation dans celles du génie rural (5), des sciences mathématiques (5) et de pharmacie (5).

Le nombre total des étudiants réguliers du Poly est actuellement de 1587; il était, un an auparavant, de 1697. Ainsi que le montrent ces chiffres, la difficulté que rencontrent aujourd'hui nos techniciens à trouver une occupation, en particulier à l'étranger, se traduit par une sensible diminution de l'effectif de notre haute Ecole.

A l'*Ecole forestière*, le nombre des entrées a été sensiblement le même qu'en 1934, mais dénote cependant une légère augmentation : 14 (en 1934 : 12).

L'effectif actuel des étudiants forestiers se décompose comme suit:

1 ^{er} cours : 15 étudiants.	3 ^{me} cours : 16 étudiants.
2 ^{me} » 13 »	4 ^{me} » 6 »

auxquels viennent s'en ajouter 4 en congé (dont 3 pour maladie), soit, au total, 54 (à la fin de 1934 : 50).

Ces 54 étudiants se répartissent comme suit entre les cantons et pays d'origine :

Grisons	10	Fribourg	2
Berne	10	Lucerne	1
Zurich	7	Neuchâtel	1
Tessin	5	Glaris	1
Valais	5	St-Gall	1
Vaud	4	Schaffhouse	1
Soleure	2	Zoug	1
Argovie	2	Allemagne	1

Ont quitté l'Ecole en 1935 : 10 étudiants, dont 7 ont reçu le diplôme d'ingénieur forestier; un autre a échoué définitivement aux épreuves du 1^{er} examen de diplôme, tandis que les deux derniers ont renoncé à poursuivre les études forestières.

Durant l'année écoulée, 27 candidats se sont présentés aux deux épreuves préliminaires de l'examen de diplôme; 25 les ont subies avec succès.

H. B.

Cantons.

Zurich. La place nous a manqué, jusqu'ici, pour publier quelques extraits tirés du *rappo*rt sur la gestion forestière, en 1934, dans ce canton.

Dans les *forêts domaniales* (2724 ha), le montant des exploitations a été de 5,8 m³ par hectare de sol productif. Le volume prévu au budget a été dépassé de 905 m³ et cela, heureusement, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les éléments ravageurs habituels de la forêt. Le rapport nous apprend que c'est parce que « dans quelques forêts, on a voulu profiter de conditions favorables pour le placement des

bois, tandis qu'ailleurs on a occupé des sans travail (ainsi au camp du Tösstock) à l'exécution d'opérations culturales retardées ».

Rendement net à l'hectare : 62,45 fr. (en 1933 : 62,35 fr.). Ce résultat financier favorable a eu cette conséquence que point ne fut besoin de puiser dans la caisse de réserve pour équilibrer les comptes. Les retraits furent employés exclusivement à des constructions de routes et à des améliorations forestières. Le montant de la *caisse de réserve*, à la fin de 1934, s'élevait à 764.418 fr., ce qui équivaut à 281 fr. par hectare, ou encore à 68,75 fr. par mètre cube de la possibilité (à fin 1933 : 290 fr. par hectare). Par ces temps difficiles que nous traversons, voilà une caisse de réserve qui n'a pas eu à supporter, jusqu'ici, des sorties trop fréquentes !

Forêts communales et corporatives. Dans la haute futaie, les coupes principales se sont élevées à 4,0 m³ par hectare; la proportion des bois de service ayant été de 49 %. Quant aux *caisses forestières de réserve*, leur développement a été plus favorable encore que pour celle des forêts domaniales : leur montant à fin 1934 (2.416.597 fr.) était, en effet, de 4123 fr. supérieur à ce qu'il était à la fin de 1933. Ce chiffre équivaut à 117 fr. par hectare de la superficie boisée.

C'est le lieu de rappeler que, dans le canton de Zurich, les caisses forestières de réserve sont une institution obligatoire pour les forêts communales et corporatives. Leur création et leur fonctionnement sont prévus dans une loi spéciale, qui eut des résultats fort heureux, tout comme dans le canton de Soleure. Plusieurs autres cantons, qui n'ont pas su imiter leur exemple, seraient sans doute heureux aujourd'hui — dans la période des vaches maigres — de pouvoir puiser dans les économies accumulées durant la grasse période précédente. On aimerait pouvoir admettre qu'ils le comprendront et sauront tirer les conséquences qui peuvent en être déduites.

Au chapitre de la *Protection*, on apprendra avec plaisir que les dégâts par les insectes (nématé de l'épicéa et chermès des pousses du sapin) ont été peu importants. Ceux, par contre, causés par le *gibier* provoquent des plaintes de plus en plus nombreuses. « Il n'est plus possible d'éviter de prendre, à son égard, des mesures sérieuses de prévention, bien que celles-ci soient très coûteuses et souvent gênantes pour le traitement des boisés. Il s'agira, en premier lieu, de ramener, en plusieurs régions, le nombre trop élevé des chevreuils à un niveau raisonnable, ainsi que le prévoient la loi et les instructions sur la chasse pour 1934/1935. » Nous l'avons signalé à diverses reprises : les dommages par le gibier, dans les forêts de la Suisse orientale, augmentent sans cesse de gravité et inquiètent à bon droit les agents forestiers.

H. B.